

Procédure de nomination et de retrait du statut de vérificateur d'utilisateurs.

Les vérificateurs d'utilisateurs traitent des données techniques complexes et des informations personnelles. De ce fait, l'attribution de ce statut ne peut se faire en suivant une procédure communautaire classique.

Accès au statut.

Afin qu'un candidat accède au statut de vérificateur d'utilisateur, il doit :

- 1) Envoyer sa candidature motivée en privé à l'association Vikidia.
- 2) Si l'association juge cette candidature sérieuse, et qu'elle répond aux conditions d'éligibilité, elle envoie un test visant à évoluer les compétences techniques du candidat, ainsi que pour vérifier que le règlement sur les actions des vérificateurs d'utilisateurs ait bien été compris. Ce test, conçu en collaboration avec les vérificateurs d'utilisateurs en place, est régulièrement édité afin d'éviter que les bonnes réponses ne fument.
- 3) Les réponses du candidat sont analysées en collaboration avec les vérificateurs d'utilisateurs.
- 4) Si les résultats sont convaincants, le candidat est autorisé à soumettre au vote sa candidature selon la procédure établie par les communautés locales.
- 5) Si la procédure communautaire est positive, le candidat signe la charte de confidentialité et accède au statut.

L'association impose néanmoins un minimum de deux vérificateurs d'utilisateurs actifs sur chaque version linguistique. Si ce seuil n'est pas atteint, l'association sera chargée de nommer ceux manquants sans procédure communautaire.

Critères d'éligibilité.

- 1) Avoir plus de 18 ans, être majeur dans son pays et accepter de divulguer son identité à l'association Vikidia, qui la gardera privée. La procédure peut néanmoins commencer avant, mais le statut ne pourra être attribué qu'une fois l'âge atteint.
- 2) Témoigner de plus de deux ans de présence sur le wiki, ne pas avoir de blocage en cours, et ne pas avoir été condamné dans les trois dernières années dans une affaire de faux-nez abusifs.
- 3) Accepter de signer la charte de confidentialité, et le règlement sur les actions des vérificateurs d'utilisateurs.

Retrait du statut.

Le statut peut être retiré à n'importe quel moment par décision de l'association Vikidia. Les communautés ne peuvent décider du retrait de ce statut. Le retrait peut se produire pour :

- ➔ Démission,
- ➔ Inactivité,
- ➔ Violation des règles régissant l'action des vérificateurs d'utilisateurs,
- ➔ Découverte d'irrégularités dans la procédure de nomination,
- ➔ Tout autre motif jugé nécessaire par l'association Vikidia.

Contrôle des vérificateurs d'utilisateurs.

Conformément au règlement, un vérificateur découvrant un abus est tenu de le signaler auprès de l'association Vikidia. Les superviseurs ont spécifiquement le rôle de contrôler l'action des CU, tout en gardant à l'esprit que ces derniers puissent commettre des erreurs de bonne foi. S'ils découvrent des irrégularités, ils sont tenus d'en informer l'association.

En fonction des éléments transmis à l'association, les mesures suivantes peuvent être prises :

- Rappel du règlement,
- Avertissement public ou privé,
- Suspension temporaire du statut,
- Révocation.

Sauf urgence, le vérificateur d'utilisateur mis en cause doit pouvoir se défendre avant que les mesures soient choisies. En cas de découverte de faits extrêmement graves, un signalement peut être effectué auprès des autorités compétentes.